

Préambule

L'espace multimédia est intégré au fonctionnement de la Bibliothèque-Médiathèque municipale. Le règlement intérieur de la Bibliothèque-Médiathèque municipale s'applique donc également à l'espace multimédia. Il est complété par les éléments suivants :

1) Conditions d'accès et d'utilisation

a. **Horaires d'accessibilité** : Les horaires d'accessibilité de l'espace multimédia sont identiques aux horaires d'ouverture de la Bibliothèque-Médiathèque municipale.

b. **Accès au service** : L'espace multimédia est réservé aux personnes ayant un abonnement valide à la Bibliothèque-Médiathèque municipale. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour accéder aux postes multimédias.

c. **Modalités de consultation** :

Chaque poste ne peut accueillir plus de 2 personnes à la fois. La consultation doit se faire dans le calme.

L'accès à un poste multimédia se fait sur réservation (sur place ou par téléphone) et sur présentation de la carte de lecteur. Chaque session dure 30 minutes, dans la limite de 2 par semaine afin de permettre l'accès au plus grand nombre de personnes. Un retard de plus de 10 minutes entraîne l'annulation de la réservation.

L'accès sans réservation est limité selon la disponibilité des postes.

2) Objectifs de l'espace multimédia

L'espace multimédia comprend 2 postes informatiques (l'un dédié à la consultation Internet et l'utilisation de logiciels de bureautique ; l'autre à la consultation du catalogue de la Bibliothèque-Médiathèque). La mise à disposition gratuite d'Internet au public a pour objet de compléter l'offre documentaire proposée aux usagers des collections de la bibliothèque, et de permettre à un public le plus large possible d'accéder aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

L'accès Internet est donc destiné à :

- la recherche documentaire
- la consultation de la messagerie électronique
- l'accès à des forums de discussion

Ne rentrent pas dans les missions de la bibliothèque et sont donc interdits :

- la messagerie instantanée
- les réseaux sociaux (type facebook)
- le commerce, le paiement et les jeux en ligne
- le téléchargement et le peer to peer (échange de fichiers)
- l'exécution de fichiers .exe
- la téléphonie par voix sur IP (skype...)
- le télétravail

3) Cadre légal et règles d'usage

L'utilisateur est seul responsable des données qu'il consulte, interroge ou transfère sur Internet et de la manière dont il utilise cet outil. Il est interdit de consulter des sites contraires à la législation, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de la haine raciale, de discriminations ou de pratiques illégales, ainsi que des sites à caractères pornographiques.

L'usage de l'espace multimédia est interdit à des fins de piratage ou dans le but de nuire à un tiers. Les usagers de l'espace multimédia doivent respecter la législation française sur le droit d'auteur.

Les utilisateurs s'engagent à ne pas modifier la configuration informatique mise en place, à ne pas installer de programmes, à ne pas télécharger de fichiers, et à ne pas éteindre les postes.

L'utilisation de support mobile (clé USB) destiné à la sauvegarde de document est autorisée mais est soumise à l'accord préalable des bibliothécaires.

Les usagers doivent veiller au respect du matériel mis à leur disposition. Tout problème lié aux ordinateurs ou au réseau doit être signalé aux bibliothécaires. En cas de dégradation du matériel, la responsabilité de l'utilisateur est engagée.

Les utilisateurs ont la possibilité d'effectuer des impressions informatiques depuis ces postes. Ces impressions sont payantes et leur tarif est fixé par délibération du Conseil Municipal. Chaque impression doit être préalablement validée par un(e) bibliothécaire.

La Bibliothèque-Médiathèque municipale n'est pas responsable d'éventuels problèmes techniques qui empêcheraient le fonctionnement de l'espace multimédia.

Pour votre information, nous vous signalons que la loi n°2006-358 du 24 mars 2006 oblige les établissements donnant accès à Internet au public à conserver pendant un an les adresses des sites consultés ainsi que le nom des personnes ayant accédé à l'espace multimédia. Un contrôle à posteriori peut être effectué pour la vérification des sites consultés.

Les usagers qui chercheraient à détourner l'esprit ou la lettre de la charte peuvent se voir refuser temporairement ou définitivement l'accès à l'espace multimédia de la Bibliothèque-Médiathèque municipale.

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance de l'intégralité des dispositions ci-dessus décrites. Je déclare être responsable de mon utilisation des ressources informatiques mise à ma disposition par la Bibliothèque-Médiathèque municipale d'Eteaux.

A ETEAUX, le20

Signature de l'utilisateur

Le Maire :
François ROSSET



Signature du représentant légal
(le cas échéant)

N° de carte :

Date naissance :